



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE DU NORD

DATE :07/02/2023	HEURE : 14H00
------------------	---------------

EXPEDITEUR : Direction des Sécurités – 12/14 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE  
CEDEX Tél. 03 20 30 59 59  
REDACTEUR : Marie DEVOS

<p style="text-align: center;"><b>POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE AUX PARTICULES PM10</b> Déclenchement du niveau d'information et de recommandation <b>sur l'ensemble du département du Nord</b> (Seuil du niveau d'information et de recommandation fixé à 50µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière)</p> <p style="text-align: center;">A compter : mercredi 08 février 2023</p>
---

<p><u>Références</u> :</p> <p>Arrêté Interdépartemental du 05/07/2017 relatif à la procédure d'information et d'alerte du public en cas de pointe de pollution atmosphérique en région Hauts-de-France</p> <p>Arrêté interministériel du 07/04/16 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en, cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant.</p>
---

<p><u>Destinataires</u> :</p> <p>Maires du département, sous-préfectures d'arrondissement, autorités opérationnelles</p>
--

<p><u>Consignes de réduction des émissions</u> :</p> <p>L'utilisation des transports en commun et le covoiturage sont à privilégier. Il est recommandé de diminuer la vitesse de son véhicule de 20 km/h sur les axes routiers et autoroutiers du secteur concerné. Cette mesure devient obligatoire en cas d'arrêté préfectoral.</p> <p>Les émissions émanant des installations industrielles devront être réduites au strict minimum.</p> <p><u>Consignes sanitaires</u> :</p> <p>Il est recommandé à l'ensemble de la population de prendre les précautions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Éviter les activités physiques intenses et sportives.</li></ol>
---

2. Ne pas fumer, ni s'exposer à la fumée, ni utiliser de solvants ou de produits irritants afin de ne pas aggraver les effets de cette pollution.
3. Respecter le traitement médical en cours et consulter un médecin en cas de gêne respiratoire.

De plus, les enfants étant particulièrement sensibles à l'ozone, les responsables de collectivités d'enfants doivent éviter de planifier les activités de plein air.

Evolution de la situation : la fin de l'alerte fera l'objet d'un nouveau communiqué .

Pour plus de renseignements :

- ATMO Hauts-de-France : [www.atmo-hdf.fr](http://www.atmo-hdf.fr)

- Centre anti-poison et de toxicovigilance de Lille au **0800 59 59 59**.